

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Objet : concession de terrain dans le cimetière communal – « concession nouvelle »

Concession n° 10/2023
Cimetière D

N° du Plan 47

Arrêté n° 30/2023

Le Maire de la commune de Gassin (Var), autorisé par délibération du Conseil Municipal n°22/31 en date du 15 avril 2022,

Vu le règlement intérieur du cimetière de la commune, adopté par délibération du Conseil Municipal n°12/07 en date du 23 février 2012,

Vu la demande présentée par Mme DECLERCQ Myriam, domicilié 16 rue Marie Louise Raymond, 83580 GASSIN et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder une sépulture au titre de concession Familiale.

ARRÊTE

Article premier – Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé (concessionnaire) et à l'effet d'y fonder la sépulture indiquée ci-dessus une concession Trentenaire, à compter du 12 juillet 2023, de type Columbarium.

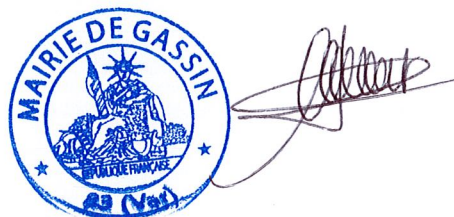
Article deux – Cette concession est accordée à titre de « concession nouvelle ».

Article trois – La concession est accordée moyennant la somme totale de Six cent neuf euros et quatre vingt centimes qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant chèque n° 0001192 de la Société Générale de Saint-Tropez au nom de Myriam DECLERCQ.

Article quatre – Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait à Gassin, le 12 juillet 2023

Le Maire,
Anne-Marie WANIART



Arrêté n° 30/2023